



Acte n° 2024C107

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45

Présents : 29

Pouvoirs : 8

Votants : 37

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 05/04/2024

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Pascal CUNY, Carole DEMANGE, Nicole DUGELAY, Gilles GARNIER, Agathe IACOVELLI, Vincent LAUTIER, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Michelle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, Delphine PICHOURON, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON, France-Line VINCENT.

Absents excusés : Cécile BAUDOUX, Fabien BIHLER, Emmanuelle CARGNELLI, Patrick CHARRONDIERE, Anne-Marie DEGUEURCE (Pouvoir à Patrick NABETH), Elise DIENNET (Pouvoir à Gilles GARNIER), Jean-Jacques DUMONT (Pouvoir à Carole BONTEMPS-HESDIN), Yves DUMOULIN (Pouvoir à Richard PACCAUD), Christine FORNES (Pouvoir à Michelle NUGUET), Nadia GUYON (Pouvoir à Stéphane BERTHOMIEU), Bruno HENRY, Amina LEGHNIDER, Stéphanie PALLIER, Bernard REY, Pierre ROSET (Pouvoir à Armand CHAUMONT), Richard SIMMINI (Pouvoir à Marc PECHOUX).

Secrétaire de séance : France-Line VINCENT.

OBJET : CULTURE PATRIMOINE – Demande de subvention de l'association Tour et Patrimoine de Sainte Euphémie

M. Richard PACCAUD, Vice-Président chargé du patrimoine, des loisirs et du tourisme, présente l'événement culturel porté par l'association Tour et Patrimoine de Sainte-Euphémie.

Cet événement consiste en l'organisation d'un concert de chœur d'hommes et de femmes du groupe « Homnium et Les Météores », le samedi 18 mai à 20h. Le concert aura lieu dans l'église de Sainte Euphémie. L'objectif annoncé est une fréquentation d'au moins 120 personnes.

Pour mener ce projet, l'association Tour et Patrimoine demande le soutien de la Communauté de communes à hauteur de 2 421 euros.

M. Richard PACCAUD souligne le rayonnement intercommunal de ce concert, et son adéquation avec le projet culturel de la CCDSV adopté par le Conseil communautaire du 27 janvier 2022.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 04/04/2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** la demande de subvention ;
- ✓ **DE DIRE** que le versement de cette subvention de 2 421 € est conditionné par la réalisation du concert qui fait l'objet de la demande de subvention ;

✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Principal 2024.

A Ars-sur-Formans, le 11/04/2024

**La Secrétaire de Séance,
France-Line VINCENT**



Affichage sous format électronique : 16/04/2024

**Le Président,
Marc PECHOUX**

